

**ÉTABLISSEMENT DES COÛTS DE  
L'UTILISATION DE L'USINE LSR  
PAR L'ACTIVITÉ NON RÉGLEMENTÉE**

**T A B L E D E S M A T I È R E S**

<b>1. UTILISATION DE L'USINE LSR – SOMMAIRE DE LA MÉTHODE</b>	<b>3</b>
1.1 COÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ .....	4
1.2 TRAITEMENT À LA CAUSE TARIFAIRE 2022-2023.....	4
<b>2. RÉSULTATS DE LA MISE-À-JOUR DE L'ANALYSE DES SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS DE L'USINE LSR .....</b>	<b>5</b>
<b>3. CONCLUSION .....</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE 1 Coûts projetés de l'utilisation de l'usine LSR à la Cause tarifaire 2020-2021 .....</b>	<b>.....</b>

## 1. UTILISATION DE L'USINE LSR – SOMMAIRE DE LA MÉTHODE

1 Neuf (9) types d'activités ont cours à l'usine de liquéfaction, stockage, regazéification (LSR) :  
2 l'entreposage, la liquéfaction en été à partir du liquéfacteur 1 (liquéfaction 1 en été), la liquéfaction  
3 en hiver à partir du liquéfacteur 1 (liquéfaction 1 en hiver), la regazéification, la compression, les  
4 chargements, l'activité réglementée, l'activité non réglementée et les frais généraux.

5 De plus, physiquement, un phénomène d'évaporation du gaz naturel est observé  
6 quotidiennement générant un impact sur l'activité de liquéfaction 1. Dans un premier temps, le  
7 gaz naturel évaporé retourne dans le réseau gazier d'Énergir, s.e.c. (Énergir) via l'activité  
8 compression et, dans un deuxième temps, ce gaz évaporé, qui entraîne une réduction des  
9 volumes de gaz naturel liquéfié (GNL) dans les réservoirs, doit être reliquéfié. Ces éléments sont  
10 considérés dans la détermination du coût de l'utilisation de l'usine LSR pour les besoins du client  
11 GM GNL.

12 La période d'hiver visée dans le présent exercice couvre la période du 16 décembre 2022 au  
13 15 mars 2023.

14 Le processus d'évaluation des coûts unitaires moyens d'utilisation de la capacité de l'usine LSR  
15 est le suivant :

- 16 1. Répartition des coûts de l'usine LSR entre les différents types d'activité, en distinguant les  
17 coûts fixes et les coûts variables (annexe 1, tableau 4, ligne 22);
- 18 2. Établissement d'un coût unitaire moyen pour chacune des activités (annexe 1, tableau 4,  
19 lignes 23 et 24); et
- 20 3. Évaluation de la portion des coûts attribués au client GM GNL pour chaque service qui lui  
21 est fourni (annexe 1, tableau 4, lignes 25 et 26).

22 Cette approche permet d'identifier spécifiquement les différents coûts liés à l'utilisation de  
23 l'usine LSR en fonction de ses activités distinctes et de les attribuer adéquatement entre l'activité  
24 réglementée et le client GM GNL. Les coûts unitaires moyens sont obtenus en divisant le coût  
25 total de chaque activité par le dénominateur respectif de chacune d'elle. Le tableau 4 de

1 l'annexe 1 présente l'évaluation des coûts unitaires moyens d'utilisation de l'usine LSR pour la  
2 Cause tarifaire 2022-2023 ainsi que la portion de coûts attribués au client GM GNL.

3 Il est à noter que le coût d'utilisation de l'usine LSR par l'activité non réglementée a été établi sur  
4 la base des principes et décisions en vigueur au moment de l'élaboration de la Cause tarifaire  
5 2022-2023.

6 Énergir intègre également à la section 2 de la présente pièce le suivi de la décision D-2020-039  
7 (paragr. 134).

### 1.1 COÛT DE MAINTIEN DE LA FIABILITÉ

8 Bien qu'Énergir propose une modification de la méthodologie entourant l'outil de maintien de la  
9 fiabilité à la pièce B-0049, Énergir-H, Document 7, l'analyse des besoins d'outil de maintien de la  
10 fiabilité présentée dans le cadre de son plan d'approvisionnement 2023-2026, à la pièce B-0043,  
11 Énergir-H, Document 3, pages 22 à 24, est effectuée conformément à la décision D-2015-012 de  
12 la Régie de l'énergie (Régie).

13 Les résultats de cette analyse démontrent que la réservation d'une capacité de l'usine LSR au  
14 client GM GNL ne nécessite pas d'ajout de capacité de transport. Ainsi, aucun outil de maintien  
15 de fiabilité n'est requis pour l'exercice 2022-2023.

### 1.2 TRAITEMENT À LA CAUSE TARIFAIRE 2022-2023

16 Le plan d'approvisionnement, présenté à la pièce B-0043, Énergir-H, Document 3 est établi en  
17 intégrant la réduction de la capacité d'entreposage de l'usine LSR réservée à la clientèle de  
18 l'activité réglementée.

19 La structure d'approvisionnement ainsi établie pour l'exercice 2022-2023 est considérée dans  
20 l'évaluation des coûts de service et du revenu additionnel requis présentés dans la Cause  
21 tarifaire 2022-2023.

22 Le revenu requis est ajusté de façon à considérer la projection du remboursement des coûts par  
23 le client GM GNL pour l'exercice 2022-2023. Ce remboursement inclut l'ensemble des coûts  
24 attribués au client GM GNL présentés au tableau 4 de l'annexe 1. Le revenu requis ajusté sert à  
25 l'établissement des tarifs pour la Cause tarifaire 2022-2023.

## 2. ANALYSE DES SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS DE L'USINE LSR (SUIVI D-2020-039)

1 Dans sa décision D-2020-039 rendue dans le cadre de la phase 3A du dossier R-4076-2018  
2 portant sur la répartition des coûts de l'usine LSR entre les activités règlementée et non  
3 règlementée, la Régie demandait un suivi à Énergir :

4 « [134] [...] au plus tard dans le cadre du dossier tarifaire 2022-2023, de déposer une mise à jour  
5 de l'analyse des salaires et avantages sociaux des employés de l'usine LSR et de démontrer  
6 l'adéquation du prorata retenu aux fins de la répartition des frais généraux. »

7 À cet effet, Énergir a effectué une mise à jour de l'analyse produite au dossier R-4076-2018.

### Retour sur l'analyse effectuée au dossier R-4076-2018

8 En se basant sur les résultats d'une analyse des types de postes et du nombre minimal  
9 d'employés nécessaire à chacune des entités, Énergir proposait une répartition des salaires et  
10 avantages sociaux selon la quote-part 50 % activité règlementée et 50 % GM GNL. Par  
11 extension, Énergir proposait également que cette quote-part soit appliquée aux autres frais  
12 généraux soit:

- 13 • l'amortissement, rendement et impôts relatifs aux actifs qui ne peuvent être directement  
14 attribués à une activité. Ces actifs, tel le bâtiment principal et le système de contrôle des  
15 opérations, sont occupés ou utilisés par l'ensemble des employés de l'usine LSR et le  
16 système de surveillance est en place pour le bénéfice des deux entités.
- 17 • les services professionnels, d'entretien et matériaux et pièces qui ne peuvent être  
18 attribués à une activité, la sous-traitance et les autres frais: Puisque ces frais sont reliés  
19 aux actifs présents dans les frais généraux, Énergir est d'avis que la répartition proposée  
20 permet également de répartir adéquatement ces frais entre le client GM GNL et l'activité  
21 règlementée.

### Mise à jour de la répartition de la quote-part des frais généraux

22 Depuis de dépôt de la preuve relative à la phase 3A du dossier R-4076-2018, certains constats  
23 sur l'évolution des activités à l'usine LSR peuvent être posés :

- 24 1- Les principales activités ayant cours à l'usine LSR sont demeurées les mêmes ;

- 1 2- L'ajout d'un compresseur<sup>1</sup> a demandé plus de support et d'encadrement ce qui a  
2 engendré une hausse des heures dans les activités d'entretien de l'entité réglementée;
- 3 3- Les données recueillies depuis la mise en service du train 2 permettent une mise à jour  
4 des heures attribuées aux plans d'entretien préventif et correctif puisque ces heures  
5 avaient été estimées lors de l'analyse originale. Ceci engendre une hausse des heures  
6 liées aux plans d'entretien préventif et correctif pour l'entité GM GNL. Cette actualisation  
7 des heures se trouve au tableau 2;
- 8 4- Certains ajouts de postes ont été faits afin d'arrimer les ressources humaines à l'usine  
9 LSR avec les priorités d'Énergir en termes de santé et de sécurité et de disponibilité des  
10 ressources pour effectuer un horaire de garde.

11 La mise à jour de l'analyse effectuée par Énergir se divise en deux sections soit l'actualisation  
12 des données sur les types de postes liés à la répartition des salaires et avantages sociaux et  
13 l'actualisation des conclusions sur l'utilisation des autres frais généraux par chacune des entités.

#### Salaires et avantages sociaux

14 Dans un premier temps, le tableau 1 présente le résultat de l'actualisation de l'analyse des types  
15 de postes à l'usine LSR ainsi que le nombre minimal d'employés nécessaire pour faire fonctionner  
16 les opérations de chaque entité de façon indépendante.

---

1 Dossier R-4084-2019.

**Tableau 1**  
**Ressources par type de poste**

Types de poste	Nombre minimal requis pour la daQ	Nombre minimal requis pour GM GNL	Total actuel à l'usine LSR
<b>Cadres</b>			
Directeur d'usine	1	1	1
Chef de groupe planification & logistique	1	1	1
Chef de groupe entretien/maintenance	1	1	1
Chef de groupe opération	1	1	1
<b>Total cadres</b>	4	4	4
<b>Employés heure</b>			
Mécaniciens	4	4	4
Électrotechniciens	2	2	2
Opérateurs	12	12	15
<b>Total employés heure</b>	18	18	21
<b>Bureau</b>			
Commis administratif	1	1	1
<b>Total employé bureau</b>	1	1	1
<b>Total</b>	23	23	26

1 Cette mise à jour est conforme aux conclusions de l'analyse originale à l'effet que:

- 2 • l'usine LSR profite de synergies et d'économies salariales du fait que les deux entités sont
- 3 actives à l'usine LSR et que les tâches communes aux deux entités n'ont pas à être
- 4 effectuées en double. Ceci se traduit par un total du nombre minimal d'employés requis
- 5 pour chaque entité ( $23 + 23 = 46$ ) nettement supérieur au nombre d'employés actuels à
- 6 l'usine LSR (26); et
- 7 • pour tout type de poste, le nombre requis d'employés pour assurer les opérations du client
- 8 GM GNL correspond au nombre d'employés requis pour assurer les opérations de
- 9 l'activité réglementée. Ceci s'explique par l'utilisation respective par chacune des entités
- 10 des différents actifs présents à l'usine LSR.

1 Dans un deuxième temps, Énergir a actualisé l'analyse du nombre d'heures par entité pour  
 2 assurer l'ensemble des tâches administratives, d'opérations et de réalisation des plans  
 3 d'entretien. À l'instar de l'analyse originale, l'actualisation démontre que le nombre d'heures est  
 4 légèrement plus élevé pour l'activité réglementée dans une proportion de 51 % pour Énergir et  
 5 de 49 % pour GM GNL.

**Tableau 2**  
**Nombre d'heures annuelles requises par activité pour chacune des entités**

Entités	Activités	Heures	%
<b>Énergir</b>	Plan correctif	5 676	9 %
	Plan préventif	3 769	6 %
	Opérations	17 520	28 %
	Tâches administratives	5 720	9 %
	Sous-Total	32 685	51 %
<b>GM GNL</b>	Plan correctif	4 222	7 %
	Plan préventif	3 407	5 %
	Opérations	17 520	28 %
	Tâches administratives	5 720	9 %
	Sous-Total	30 869	49 %
<b>Total</b>		<b>63 554</b>	<b>100 %</b>

6 Conséquemment, compte tenu de l'écart minime entre le résultat des deux entités de même que  
 7 le résultat de l'analyse portant sur le nombre d'employés par entité, Énergir propose de conserver  
 8 l'allocation des salaires et avantages sociaux dans une proportion de 50 %/50 % entre l'activité  
 9 réglementée et GM GNL.

#### Autres frais généraux

10 En ce qui concerne les autres frais généraux et compte tenu que le lien existant entre les  
 11 employés et les autres frais généraux tel que détaillé précédemment est toujours valide, Énergir  
 12 maintient sa proposition de répartition selon la même méthode que les salaires et avantages  
 13 sociaux soit 50 % pour l'activité réglementé et 50 % pour GM GNL.

Proosition d'Énergir

1 À la suite des résultats de la mise à jour de l'analyse des salaires en avantages sociaux des  
2 employés de l'usine LSR, Énergir propose le maintien de la répartition de la quote-part des frais  
3 généraux à 50 % pour chacune des entités. Cette répartition préserve le lien de causalité et  
4 permet un partage équitable des frais généraux entre les entités.

**CONCLUSION**

5 Énergir a présenté dans cette pièce l'établissement des coûts d'utilisation de l'usine LSR par le  
6 client GM GNL prévu à la Cause tarifaire 2022-2023. Ainsi, le revenu requis de la Cause tarifaire  
7 2022-2023 prendra en considération les coûts d'utilisation de l'usine LSR par le client GM GNL  
8 établis en fonction des principes et décisions présentement en vigueur. De plus, la pièce présente  
9 le suivi d'Énergir à l'égard de la décision D-2020-039 (paragr. 134).

10 **Énergir demande à la Régie :**

- 11 • **d'approuver l'établissement des coûts d'utilisation de l'usine LSR par le client GM**
- 12 **GNL pour l'exercice financier 2022-2023; et**
- 13 • **de prendre acte du suivi de la décision D-2020-039 (paragr. 134) et de s'en déclarer**
- 14 **satisfaite.**

## ANNEXE 1 – Coûts projetés de l'utilisation de l'usine LSR à la Cause tarifaire 2022-2023

## Coûts de l'usine LSR – Répartition des capacités et des quantités par activité

	(a) 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	(b) Ratio
1 Capacité d'entreposage	58 600	
2 Clientèle régulière	53 600	91,5%
3 GM GNL	5 000	8,5%
4 Capacité potentielle de liquéfaction (liquéfacteur 1)	53 600	
5 Clientèle régulière	53 600	100,0%
6 GM GNL	-	0,0%
7 Quantité annuelle de demande liquéfiée été (liquéfacteur 1)	18 200	
8 Clientèle régulière	18 200	100,0%
9 GM GNL <sup>(1)</sup>	-	0,0%
10 Quantité annuelle de demande liquéfiée hiver (liquéfacteur 1)	-	
11 Clientèle régulière	-	0,0%
12 GM GNL	-	0,0%
13 Capacité potentielle de regazéification	55 600	
14 Clientèle régulière	53 600	96,4%
15 GM GNL	2 000	3,6%
16 Quantité annuelle de demande regazéifiée	5 000	
17 Clientèle régulière	3 000	60,0%
18 GM GNL	2 000	40,0%
19 Capacité potentielle de compression	24 884	
20 Clientèle régulière	23 734	95,4%
21 GM GNL	1 151	4,6%
22 <sup>(1)</sup> GMGNL prévoit procéder à la liquéfaction de sa quote-part d'évaporation avec le train #2		

	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>		
	hiver	été	Total
1 Demande totale	-	11 412	11 412
2 Évaporation régulière <sup>(1)</sup>	-	7 432	7 432
3 Évaporation de liquéfaction train 1 <sup>(2)</sup>	-	(560)	(560)
4 Évaporation de liquéfaction train 2 <sup>(2)</sup>	-	-	-
5 Évaporation liée aux chargements <sup>(3)</sup>	-	-	-
6 Évaporation de regazéification <sup>(4)</sup>	-	(84)	(84)
7 Liquéfaction totale	-	18 200	18 200
8 GM GNL			
9 Demande	-	-	-
10 Évaporation régulière <sup>(1)</sup>	-	-	-
11 Évaporation de liquéfaction train 1 <sup>(2)</sup>	-	-	-
12 Évaporation de liquéfaction train 2 <sup>(2)</sup>	-	-	-
13 Évaporation liée aux chargements <sup>(3)</sup>	-	-	-
14 Évaporation de regazéification <sup>(4)</sup>	-	-	-
15 Liquéfaction totale GM GNL	-	-	-
16 daQ			
17 Demande	-	11 412	11 412
18 Évaporation régulière <sup>(1)</sup>	-	7 432	7 432
19 Évaporation de liquéfaction train 1 <sup>(2)</sup>	-	(560)	(560)
20 Évaporation de liquéfaction train 2 <sup>(2)</sup>	-	-	-
21 Évaporation liée aux chargements <sup>(3)</sup>	-	-	-
22 Évaporation de regazéification <sup>(4)</sup>	-	(84)	(84)
23 Liquéfaction totale daQ	-	18 200	18 200
24 <sup>(1)</sup> Évaporation régulière ventilée au prorata de la capacité d'entreposage			
25 <sup>(2)</sup> Évaporation ventilée au prorata de la demande liquéfiée pour chaque train de liquéfaction			
26 <sup>(3)</sup> Évaporation ventilée au prorata du nombre de chargements			
27 <sup>(4)</sup> Évaporation ventilée au prorata de la demande regazéifiée			

	Calcul de la capacité potentielle de compression	Portion attribuable à l'activité non réglementée	Portion attribuable à l'activité réglementée
1			
2 Source 1 : Évaporation régulière du GNL des réservoirs			
3 Évaporation régulière	8 125	693	7 432
4 Évaporation de liquéfaction train 1	(560)	0	(560)
5 Évaporation de liquéfaction train 2	5 298	452	4 846
7 Évaporation liée aux chargements	118	10	108
6 Évaporation de regazéification	(140)	(5)	(135)
8 Total source 1	12 841	1 151	11 690
9 Source 2 : Gaz naturel provenant du procédé de liquéfaction du train 1	11 488	0	11 488
10 Source 3 : Gaz naturel provenant des démarrages et des arrêts du procédé de liquéfaction du train 2	444	0	444
11 Source 4 : Gaz naturel provenant des chargements des camions citernes	112	0	112
12 Total capacité potentielle de compression	24 884	1 151	23 734
Évaporation régulière du GNL des réservoirs qui a été compressée au cours de l'exercice 2022-2023	12 841		
Portion de l'évaporation régulière reliquifiée au cours de l'exercice 2022-2023	12 841		
Portion de l'évaporation régulière reliquifiée au cours de l'exercice 2023-2024	0		
<sup>(1)</sup> La différence entre le 12 841 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> d'évaporation régulière compressée et le volume reliquifié par le train 1 au tableau 2, lignes 18 à 22, est composée de la quote-part d'évaporation régulière de GM GNL qui est prévue être liquéfiée par le train 2.			

## Coûts de l'usine LSR – Répartition du coût d'utilisation : activité réglementée et client GM GNL

Tableau 4 : Répartition des coûts par élément (000\$)

Répartition des coûts par élément (000\$)	Coûts CT 2023	Entreposage	Liquéfaction 1		Regazéification		Compression	Chargements	Activité réglementée	Activité non réglementée	Frais généraux	
		Fixes	Fixes	Variables		Fixes	Variables	Fixes	Fixes	Fixes	Fixes	
				Été	Hiver							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
<b>Frais de l'usine</b>												
1 Salaires et avantages sociaux	4 546	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 546
2 Assurances	1 832	343	186	-	-	36	-	30	3	646	563	25
3 Services d'entretien	796	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	796
4 Matériaux et pièces	420	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	420
5 Services professionnels	200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200
6 Taxes municipales	273	6	40	-	-	43	-	29	-	-	74	82
7 Autres frais divers	867	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	867
8 Réfrigérant	120	-	-	120	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Gaz naturel												
regazéification	21	-	-	-	-	-	21	-	-	-	-	-
liquéfaction	31	-	-	31	-	-	-	-	-	-	-	-
autres	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13
Total gaz naturel	63	-	-	31	-	-	21	-	-	-	-	13
Électricité												
fixes - frais de base	57	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	57
fixes - compression	292	-	-	-	-	-	-	292	-	-	-	-
variables - regazéification	43	-	-	-	-	-	43	-	-	-	-	-
variables - liquéfaction	498	-	-	498	-	-	-	-	-	-	-	-
Total électricité	890	-	-	498	-	-	43	292	-	-	-	57
<b>Sous-total frais de l'usine</b>	<b>10 007</b>	<b>349</b>	<b>226</b>	<b>649</b>	<b>-</b>	<b>79</b>	<b>63</b>	<b>351</b>	<b>3</b>	<b>646</b>	<b>637</b>	<b>7 006</b>
<b>Dépenses d'amortissement</b>												
19	2 067	530	372	-	-	151	-	565	-	-	-	449
<b>Rendement à 6,57 %</b>												
20	3 021	333	384	-	-	178	-	1 251	6	-	2	867
<b>Impôts reliés au rendement (8,12 % - 6,57 %)</b>												
21	713	78	92	-	-	42	-	295	0,4	-	0,5	204
<b>Grand Total</b>	<b>15 807</b>	<b>1 290</b>	<b>1 075</b>	<b>649</b>	<b>-</b>	<b>449</b>	<b>63</b>	<b>2 462</b>	<b>9</b>	<b>646</b>	<b>639</b>	<b>8 526</b>
23 Capacité / quantité totale pour chaque élément (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )		58 600	53 600	18 200	-	55 600	5 000	24 884	-	-	-	-
24 Coût unitaire de chaque élément (¢/m <sup>3</sup> )		2,201	2,005	3,564	-	0,807	1,269	9,894	-	-	-	-
<b>Coût d'utilisation pour GM GNL</b>												
25 Capacité / quantité du client GNL pour chaque élément (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )		5 000	-	-	-	2 000	2 000	1 151	-	0%	100%	50%
26 Coûts totaux (000 \$) (l. 24 x l. 25)	5 166	110	-	-	-	16	25	114	-	-	639	4 263
<b>Coût d'utilisation pour l'activité réglementée</b>												
27 Capacité / quantité du client GNL pour chaque élément (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )		1 180	1 075	649	-	433	38	2 348	9	646	-	4 263
Coûts totaux (000 \$) (l. 22 - l. 26)	10 641	1 180	1 075	649	-	433	38	2 348	9	646	-	4 263